

**Echange de notes avec le Japon.**—Un échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Japon, le 26 décembre 1935, opérait un ajustement dans le traitement tarifaire des marchandises exportées de l'un à l'autre de ces deux pays. Le gouvernement japonais, à partir du 1er janvier 1936, enlève une surtaxe de 50 p.c. ad valorem appliquée depuis le 20 juillet 1935 sur quelques-unes des principales exportations canadiennes au Japon, notamment, le blé, la farine de blé, le bois d'œuvre, le bois de pulpe et le papier d'emballage. Dans l'échange de notes le gouvernement canadien a révoqué, à partir du 1er janvier 1936, une surtaxe de 33½ p.c. ad valorem sur les articles venant du Japon depuis le 5 août 1935, en vertu de l'article 7 du tarif. Le gouvernement canadien s'engage à considérer la valeur du yen (l'unité monétaire du Japon, au cours de 1936), à 39.5 cents (valeur moyenne de 1930-34), dans le cas d'importations du Japon qui sont d'une classe ou nature comme on en produit au Canada, (c'est-à-dire en quantité suffisante pour ravitailler au moins 10 p.c. de la consommation canadienne normale). La valeur pour les années suivantes doit être calculée sur une base correspondante, excepté que le cours du change devra prévaloir s'il est plus élevé. La valeur au change du yen est prise sur les marchandises japonaises d'une classe ou espèce non fabriquées ou produites au Canada. Le Canada donne aussi certaines assurances sur les évaluations douanières telles qu'établies en vertu de l'article 43 de la loi des Douanes.

**Sommaire des ententes tarifaires canadiennes avec les pays étrangers.**—

A la suite de traités conclus antérieurement par la Grande-Bretagne ou d'autres traités ultérieurs accordant le traitement de la nation la plus favorisée et sanctionnés par le parlement du Canada, ou en conséquence de conventions de commerce purement canadiennes ou échanges de notes, le Canada accorde sur une base de réciprocité le traitement douanier de la nation la plus favorisée aux pays suivants, sauf dans les quelques exceptions indiquées.

Pays.	Traité ou convention.	Termes.
Argentine.....	Traité de bonne entente, Commerce et Navigation avec le Royaume-Uni, 2 février 1825.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Autriche.....	Echange de notes. Ordres en Conseil du Canada, 5 juillet 1933, 29 décembre 1933 et 14 janvier 1935, le dernier étant pour une période indéterminée, sujet à rappel après trois mois d'avis.	Tarif intermédiaire canadien en échange du traitement de la nation la plus favorisée en Autriche.
Belgique et Luxembourg, colonies, possessions et territoires belges.	Convention de commerce avec le Canada, 3 juillet 1924.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Bolivie.....	Ordre en Conseil du Canada, 20 juillet 1935, acceptant article 15 de l'entente commerciale entre le Royaume-Uni et la Bolivie, 1er août, 1911.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Brésil.....	Echange de notes, 4 décembre 1931.....	Tarif intermédiaire canadien en échange du traitement de la nation la plus favorisée au Brésil.
Colombie.....	Traité d'amitié, Commerce et Navigation avec le Royaume-Uni, 16 février 1866.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Costa-Rica.....	Echange de notes, 1-2 mars 1935. Ordre en Conseil du Canada, 20 juillet 1935.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Tchécoslovaquie.....	Convention de commerce avec le Canada, 15 mars 1928.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Danemark.....	Traité de Paix et Commerce avec la Grande-Bretagne, 13 février 1660-1 et 11 juillet 1670.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Estonie.....	Loi Entente Commerciale Canadienne, 11 juin 1928 acceptant article 28 du Traité du Commerce et de la Navigation entre le Royaume-Uni et l'Estonie, 18 janvier 1926.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.
Finlande.....	Loi Entente Commerciale Finlandaise, 12 juin 1925, acceptant article 23 du Traité du Commerce et de la Navigation entre le Royaume-Uni et la Finlande, 14 décembre 1923.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée.